

que d'autres en voudront aussi. C'est pourquoi nous réclavons la reconstitution du comité.

L'honorable Jacques Flynn: J'approuve la première raison du sénateur Croll, c'est-à-dire qu'il faudrait reconstituer le comité s'il a du travail à terminer. Pour ce qui est de poursuivre le débat sur le rapport une telle motion est superflue puisque n'importe quel sénateur peut signaler le rapport au Sénat, de sorte que la reconstitution du comité ne s'impose pas.

L'honorable M. Martin: C'est juste.

L'honorable M. Flynn: Donc, s'il faut reconstituer le comité simplement pour lui permettre de terminer sa tâche, j'approuve entièrement la motion, mais quant à moi la seconde raison n'est pas vraiment valable.

(La motion est adoptée.)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

DIFFÉREND OPPOSANT LE CONSEIL DU TRÉSOR ET LA FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉLECTRICITÉ—QUESTIONS

L'honorable Donald Cameron: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement. Je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu mais, s'il le souhaite, il peut maintenant tenir ma question pour préavis. Je voudrais lui poser diverses questions sur l'anarchie continue contre les Canadiens et l'économie canadienne que pratiquent de petits groupes de syndicalistes, sous le couvert de négociations collectives.

Lorsque sévissait la grève des contrôleurs de la circulation aux aéroports, qui croyaient naïvement pouvoir forcer le premier ministre à rappeler le Parlement pour y parer, le premier ministre, dit-on, aurait déclaré que, à son avis, le processus de la négociation collective devait suivre son cours. A la lumière de cette déclaration, j'ai plusieurs questions à poser au leader du gouvernement.

D'abord, le gouvernement ne croit-il pas que ce prétendu processus de la négociation collective est maintenant terminé, pour ainsi dire, en ce qui concerne la Fraternité internationale des travailleurs de l'électricité?

Le président du Conseil du Trésor aurait dit, rapporte-t-on, que le gouvernement avait demandé à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique la permission de poursuivre les chefs du syndicat et le personnel désigné qui, depuis près de trois semaines, violent de façon flagrante les lois canadiennes.

Deuxièmement, comment se fait-il qu'il soit nécessaire à un gouvernement souverain de demander à un organisme de sa création la permission de poursuivre ceux qui violent le droit?

Troisièmement, à supposer que cette instance suprême, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, daigne accorder au gouvernement du Canada la permission d'appliquer la loi canadienne, le gouvernement intentera-t-il des poursuites contre eux avec toute la rigueur de la loi, qui les rend passibles d'amendes de \$100 par jour?

Enfin, le gouvernement songe-t-il à révoquer l'article de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui accorde le droit de grève aux fonctionnaires?

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, je devrai tenir ces questions pour préavis, comme le sénateur Cameron l'a proposé. J'essaierai d'y répondre aussi promptement que possible.

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, j'aurais posé une question semblable si le sénateur Cameron ne m'avait devancé. Néanmoins, le leader du gouvernement nous dira peut-être en quelques mots quand le gouvernement propose-t-il de remédier à l'affreuse situation en matière de trafic aérien.

L'honorable M. Walker: Des élections approchent.

L'honorable M. Flynn: Permettez-moi seulement de vous dire ce qui m'est arrivé ce soir. J'ai quitté Québec à 5h.15 pour arriver ici à 6h.25 à bord d'un avion à destination de Toronto via Ottawa. Comme j'arrivais à l'aéroport, on annonçait par haut-parleur que le vol 379 était retardé et que les passagers à destination de Toronto devraient attendre jusqu'à 10h.30. Cette situation existe maintenant depuis deux semaines et je me demande quand le gouvernement va commencer à s'occuper du bien-être des Canadiens.

• (2020)

L'honorable M. Walker: Après les élections.

L'honorable M. Flynn: Le leader du gouvernement n'a-t-il rien à dire?

L'honorable M. Martin: Je signale que mon ami n'a pas posé de question; il a simplement fait un discours.

L'honorable M. Flynn: Mais si, j'ai posé une question. J'ai demandé quand le gouvernement allait agir. Quant à moi, la réponse est bien nette—comme d'habitude, le gouvernement ne fera tout simplement rien.

L'honorable M. Martin: Mon ami a répondu à sa propre question, si c'est la réponse qu'il cherchait.

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat aborde l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la session.

L'honorable Sidney L. Buckwold propose, appuyé par l'honorable Renaude Lapointe:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, c'est vraiment un privilège pour moi que d'être le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du Trône. En tant que nouveau venu au Sénat où j'ai fait mon entrée en novembre dernier, j'ai été vivement impressionné par la conscience avec laquelle mes collègues s'acquittent des tâches et des responsabilités qui sont les leurs. J'ai été appelé au Sénat à une époque des plus intéressantes, car il y a eu beaucoup à faire en novembre et en décembre. J'ai eu le privilège de participer au dépôt des rapports de certains de nos comi-